

CRCK AURA - Commission ESIND - Réunion du 19/03/2026
Relevé de décisions, compte rendu et tour d'horizon des dossiers
en cours.



Présents : Philippe CAILLEBOTTE, Bernard JACQUOT, Patrick OROSZ, Jean-Christophe BOIVIN

Excusé / Absent : Yves LECAUDE,





Diffusion : Commission ESIND - Comité directeur - Gardiens de Rivière – Newsletter


Liens utiles : [ESIND Contacts](#)

Prochaine réunion : jeudi 16 avril 2026 9h30 – 12h00

Les CDCK et Gardiens e rivière sont invités à informer la commission de tout dossier nouveau à traiter. Ils sont toujours les bienvenus à nos réunions qui sont organisées en visio.

Quoi	Qui	Quand
Niveau national		
<p>A – Cinq dossiers clés ont été proposé à la Commission nationale et aux VP ESIND, G Peiro, et développement, JL Rigaut – tous restés sans réponse -</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande de prise en comte des lâchers d'eau en Tarentaise et sur les Dranses dans la convention EDF / FFCK (lettre 22 oct 2022): <ul style="list-style-type: none"> • <i>Philippe a demandé à Laurent BROSSAT les modalités définies pour les lâcher d'eau. Réflexion nécessaire au niveau national. Pas de Réponse</i> • <i>Un CT (Edgar Cuilla ecuilla@ffck.org resp. service développement commercial) doit rencontrer EDF. Dans l'urgence les documents de juillet 2024 concernant les différents dossiers en cours lui ont été transmis. Pas de nouvelles.</i> <i>La note a été actualisée sur les points en suspens avec EDF</i> • Définition des obligations des exploitants ouvrages EDF pour lever les interdictions de Navigation à l'aval des barrages – condition nécessaire à l'évolution de la réglementation en Tarentaise et Savoie et partout ailleurs en France • Proposition (juin 2025) d'une charte de représentation des sports de pagaie par les membres agréés et affiliés dans les instances de gestion de l'eau afin d'élargir notre capacité d'intervention sur les dossiers. • Proposition d'un travail sur la gestion des (sur)fréquentation sur les rivières et rivages. • Proposition (mail du 9 juillet 2025) de mise en place d'une veille nationale sur les publications officielles, DUP, AP, RAA, relatives aux sports de pagaie • Demande de reconnaissance du label Gardien de rivière sur l'extranet fédéral <p>19/02/2026 : Une motion reprenant ces points a été rédigée. Elle a aussi été diffusée aux membres du bureau élargi de la commission nationale. Le 19/03/2026 l'AG du CRCKAURA a mandaté ses représentants pour défendre cette motion à l'AG fédérale.</p>	PC	11 avril
Niveau régional		

<p>B - « Gardien de la Rivière à la Mer »</p>  <p>La liste des clubs labellisés Gardien de Rivière à la Mer est sur le Drive ESIND. Un dossier spécial Gardiens de rivière est disponible sur le Google Drive ESIND : ici (lien : https://drive.google.com/drive/folders/1c6NDU8MEUOkjLF_AiFPup8qlryvrHVd?usp=sharing). Tous les personnes disposant du lien (dont les structures labélisées GD) ont accès en lecture. 19/03/2026 : Une vidéo « Gardiens de Rivière et les Sternes » a été mise en ligne sur la chaine Youtube ESIND AURA . Elle reprend la récente action du club du Pouzin en faveur des sternes.</p>  <p>Les Gardiens de rivière et les Sternes :</p>	<p>Mise à jour</p> <p>PO</p>	<p>suivi</p>
<p>C - Rhône : Topo guide Haut Rhône</p> <p><u>Ce qui reste à faire (par ordre de priorité) :</u> Version en Ligne (but : topo en ligne sur Internet via une App) <u>Financement</u> Fiche ANS pour 1000 € (fait) et Fiche Région pour 1000 € (fait) Fiche Plan 5Rhône en cours (fait) avec doute sur ce soutien (voir commentaire de Pierre BOMPART de la CNR (p.bompart@cnr.tm.fr) Fiche plan Rhône Saône avec la condition – éliminatoire - de ne démarrer les travaux qu’après attribution de l’éventuelle subvention Réalisation en cours par A Dubost selon devis de 5760 € TTC Décision : OK pour un budget photo complémentaire avec dans un premier temps une enveloppe plafonnée à 500 € (dossier à créer sur GgDrive)</p> <p><u>Version Papier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prérequis : version Loopi finalisée et mise en ligne après validation par la commission / Prestataire pressenti : Outdoor éditions • Financement : la version Loopi doit permettre de rechercher un ou des financeurs privés. <p><u>Autres points :</u></p> <p>➔ <i>Veiller à la cohérence avec le document « expertise ouvrages », via :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La validation par CNR du contenu du topo partie sécurité ▪ La validation par CRCK des recommandations du rapport d’expertise <p>19/02/2026 : réunion avec A Dubost. Abandon de l’option Loopi (Coût d’abonnement trop élevé). L’App  semble faire l’affaire. A Dubost prépare un test. Prochaines réunions :</p> <p>02/03/2026 : présentation du test  et validation 13/03/2026 : visio avec Vincent Tavares (Vincent Tavares / Chef de projets cyclotourisme - Coordination collectif Léman – Lyon (ViaRhône) -</p>	<p>PC / BJ</p> <p>NOUVEAU</p>	<p>Suivi</p>

<p>17/03/2026 : l'architecture  est en place. A Dubost est en train de compléter chaque étape. L'ensemble des étapes sera accessible via une page html avec cartographie de l'ensemble des étapes. Vu avec Nicolas Trotoux pour la faisabilité. Ultérieurement cette page pourra être intégrée à d'autres sites.</p> <p>Prochaine réunion 31 mars pour revue de l'ensemble des étapes.</p>	<p>A.Dubost, BJ, PO</p>	<p>En cours</p>
<p>E - Rhône : Expertise relative au franchissement des ouvrages CNR</p> <p><u>Ce qui est fait : (voir annexe)</u> Info : on a maintenant la totalité du document pour la totalité du Rhône de la frontière Suisse à la mer + l'avis du CRCK sur le parcours PACA</p> <p><u>Ce qui reste à faire :</u> Planification et Suivi de réalisation des actions proposées :</p> <p><u>Infos :</u> Yoann LESCOUET succède à Samuel Devillers. La signalisation devrait être mise en place dans les tous prochains mois. En revanche pour les travaux d'aménagement, deux conditions doivent être réunies, les marchés doivent être passés avec les bureaux d'étude et des arrêtés d'autorisation de travaux doivent être signés.</p> <p>17/12/2025 : Réunion de la Commission VNF sécurité le 27/01/2026. Info : travaux pont de Condrieu prévus. Durant une partie des travaux la navigation des menues embarcations sera interdite. Un itinéraire de portage sera mis en place Informations à retrouver sur les applications NAVI et INFORHONE</p> <p>19/02/2026 : Jean-Christophe, sur différents dossiers, a l'occasion de rencontrer des gens de CNR et VNF . Il est important que les informations échangées lors de ces rencontres soient remontées à la commission.</p> <p>19/03/2026 : signalisation en cours, pas mal de panneaux déjà en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • seuil de Lucey panneau débarquement serait mal placé (selon un pro du secteur) – à vérifier • CNR doit retourner le plan de signalisation . • Comment valider que le travail a été fait comme prévu <p>Aménagements : en attente des AP et maitrise des terrains. CNR va avancer cas par cas. Nécessité de mettre en place des réunions de récolement sur place pour valiser les mises en œuvre réalisées – (à défaut d'avoir mis en place des réunions avant travaux de validation des emplacements)</p>	<p>NOUVEAU</p> <p>PC / JCB</p>	
<p>G - Rhône : Schéma Directeur du développement de la navigation à la pagaie sur le Rhône</p> <p>Objectif : Définir par CRCK AURA d'une vision globale pour le Rhône et de fiches projets d'aménagement dans le cadre du plan 5 Rhône, du plan Rhône Saône et de la redirection des fonds Rhôneergia.</p> <p>Remarque : Chaque demande doit être portée par un maître d'ouvrage. Le CRCK pourrait faire une demande pour une étude mais pas pour le portage global du projet.</p>	<p>SUITE</p>	

<p>23/01/2025 : Une nouvelle version avec une approche différente a été rédigée. Elle disponible sur le Gdrive ici. A lire et commenter par les membres de la commission avant de fixer une prochaine date de travail sur le sujet. Document final à valider par le comité directeur</p> <p>19/03/2026 : Une vision globale est importante pour avancer la rédaction. CNR développe les petites centrales (presque sur chaque ouvrage) . Ils remontent le Rhône et il faut être prêt à intervenir au départ des projets de ces travaux.</p>	<p>Tous</p> <p>PO</p>	<p>Mars 2026</p>
<p>K - Rencontres à prévoir pour présenter les dossiers et actions FFCK Objectifs : FNE (Jacques PULOU), CEN Rhône Alpes (JY CHETAILLE), FN Pêche, LPO, VNF, ARRA2</p> <p><u>Référents Sport nature des DSDEN :</u> 20/11/2025 - Bernard a diffusé et re-diffusé une synthèse. Ce document doit intéresser au-delà de la commission ESIND. A mettre sur le drive. Liste des référents a été mise à jour (fait en déc 2025)</p> <p><u>23/01/2026 : ARRA2 : Rencontre annulée faute de candidats 😞 et de financements pour les référents SN</u> Voir si on peut transformer le ppt préparé en une vidéo partageable</p> <p>19/03/2026 : envisager de proposer un webinaire en visio de deux heures à la place d'une pêche au cas pratique d'une journée in situ</p>	<p>Rien de nouveau</p>	
Niveau départemental		
Les sujets évoqués ici sont ceux portés à la connaissance de la commission - Les CDCK sont invités à solliciter la commission à tout moment pour tout dossier nouveau à traiter -		
<p>30 (GARD hors AURA) - Nouvelle passe à poissons seuil de Beaucaire</p> <p>Lors de la réunion de présentation des travaux, sur site le 12 juin, Philippe est intervenu pour rappeler la nécessité de prendre en compte les sports de pagaie dès le départ de l'étude. Portage le long de la passe pris en compte après intervention sur le dossier. La distance de portage sera considérablement réduite.</p> <p>19/02 travaux terminés, en attente réception officielle</p> <p>Petite centrale hydro électrique (PCH) et Passe à poisson de Vallabrègue 19/03 : JC a accompagné CNR pour expertise sur signalisation bien que nous n'ayons pas été associé au dossier avant les travaux. Demande de passage piéton sur la RN que les pratiquants doivent traverser pour le portage. Cela nécessite de mettre à jour le plan de signalisation CNR.</p>	<p>SUITE</p> <p>NOUVEAU PC / JC</p>	<p>Suivi</p>
<p>01 - Département de l'Ain Une nouvelle réunion avec les acteurs locaux est à organiser prochainement en visio pour rédiger un document type schéma directeur de l'Ain Aval à proposer aux partenaires ... à suivre Le dossier détaillé est accessible ICI 19/03/2026 : point non abordé durant la réunion</p>	<p>Rien de nouveau PF CDCK BJ</p>	<p>A suivre</p>
<p>01/39 – Projet d'arrêté préfectoral sécheresse dept. du Jura 19/02/2026 : projet d'arrêté cadre spécifique portant gestion des activités aquatiques (et nautiques) en période de sécheresse dans le département du Jura. CDCK 01 et EVO ont remis un avis en retour en coordination avec le CDCK 39 Philippe a transmis : expertise juridique de JED à propos des arrêtés préfectoraux de ce type. Bernard a fait le lien avec le CDCK 39</p>	<p>Rien de nouveau</p>	

19/03/2026 : point non abordé durant la réunion		
<p>07 : Chassezac, Barrage de Puech (situé à l'aval de celui de Ganivay) par suite des accidents mortels</p> <p>20/11/2025 : on attend la publication de l'AP Navigation. Portages prévus avec panneautage à la charge des propriétaires d'ouvrages. On en est à la conception des panneaux d'information des usagers à placer sur les accès officiels</p> <p>19/02/2026 : réunion du vendredi 30 janvier, présence de Philippe et Claire. Plan de signalisation acté.</p> <p>19/03/2026 : point non abordé durant la réunion</p>	<p>Rien de nouveau</p> <p>PC</p>	<p>suivi</p>
<p>07 : Alerte Suricate : Rien de nouveau</p> <p>Philippe a lancé deux alertes pour de la ferraille et gravats dans le lit de l'Eyrieux :</p> <p>Aval rive droite de la passe à bateau du barrage des Verchères (à l'amont de St-Sauveur)</p> <p>Au niveau du camping à la sortie des Ollières en rive gauche</p> <p>15/09 – relances faites sans résultat</p> <p>19/02/2026 –</p> <p>Club de St Sauveur à relancer ainsi que le gestionnaire de Suricate</p> <p>19/03/2026 : point non abordé durant la réunion</p>	<p>Rien de nouveau</p> <p>PC</p>	<p>suivi</p>
<p>07: Réouverture des Lômes de Vion</p> <p>Le Comité a émis un avis défavorable à la non prise en compte de la navigation. Lors de la réunion de présentation de l'évolution du projet le 19 septembre, nos remarques relatives à la navigation pendant les travaux ont été prises en compte.</p> <p>17/12/2025 : réunion du 9 dec a eu lieu. Nos demandes de signalisation sont intégrées dans le projet. Travaux prévus sur 3 ans</p> <p>19/03/2026 : point non abordé durant la réunion</p>	<p>Rien de nouveau</p> <p>PC</p>	<p>En cours</p>
<p>07 : Barrage de St-Martin-d'Ardèche</p> <p>Des discussions sont en cours sur l'intérêt de la suppression du barrage, en tenant compte d'un projet de rééquipement hydro électrique.</p> <p>19/03/2026 : point non abordé durant la réunion /Serpent de mer?</p>	<p>Rien de nouveau</p> <p>PC</p>	<p>En cours</p>
<p>07 : Seuil de la confluence de l'Ardeche avec le Rhône</p> <p>Préconisations faites par Laurent. Avis quant à l'amélioration de la franchissabilité dans le cadre du projet d'amélioration de la continuité piscicole rendu par le CDCK.</p> <p>Réunion début juin. Les demandes du CDCK ont été entendues et reçues par le bureau d'étude.</p> <p>17/12/2025 - En cours,</p> <p>19/03/2026 : point non abordé durant la réunion</p>	<p>Rien de nouveau</p> <p>PC</p>	<p>Suivi</p>
<p>07 : seuil de la microcentrale de Perrier à Lalevade d'Ardèche</p> <p>Projet d'augmenter la puissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réhausse du barrage • prélèvement du débit de la passe à canoë pour augmenter celle de la passe à poissons. Inacceptable ! <p>Philippe a contesté le projet et rappelé les droits des sports de pagaie.</p>	<p>SUITE</p>	

<p><i>Si le projet devait aller à son terme ce serait un sujet de recours. Il faut s'opposer au principe de la réduction du débit de la passe au profit de la passe à poisson. Risque de précédent pour d'autres projets similaires.</i></p> <p>17/02/2026 : l'AP a été pris en octobre. Philippe doit le lire en détail mais le délai de recours est dépassé (pb veille réglementaire !).</p> <p>19/03/2026 : point non abordé durant la réunion</p>	PC	Suivi
<p>07 : Canoë box</p> <p>PC travaille sur l'installation de canoë box sur deux communes Bourg St Andéol, Le Pouzin et Viviers en 2026. Communes « intéressées »</p> <p>23/10/2025- Les communes concernées et la CNR ont confirmé leur intérêt. Réflexion sur les abus de type stockage ventouse dans ces box.</p> <p>17/12/2026 – les échéances électorales nous obligent à un peu de patience.</p> <p>23/01/2026 : lors d'une rencontre, Philippe à rencontré la personne en charge au niveau du 07 de ViaRhôna et des voies vertes en lien avec les Velo-box. Grande variabilité des porteurs de projets.</p> <p>19/02/2026 : La rencontre de la personne qui s'occupe des voies verte en Ardèche (très positif sur l'idée, ok pour aider) Contact aussi avec un fournisseur éventuel. Trois sites accessibles identifiés. Les problèmes des gestion ont été abordés avec pistes de solutions</p> <p>19/03/2026 : point non abordé durant la réunion</p> <p>Les équipes municipales sortantes qui avaient validé le projet ont été reconduites. Reprise de contact dès que possible. Pistes pour gérer la réservation et la gestion des box.</p>	<p>Rien de nouveau</p> <p>PC</p> <p>NOUVEAU</p>	suivi
<p>07/06 : Parcours de slalom de Glun Les Marettes</p> <p>23/10/2025 – la réunion a eu lieu le 26/09 avec la présence de JC Boivin. La CNR OK pour apporter son appuis technique et financier - ordre de grandeur du coût 100 K€</p> <p>17/12/2026 : La communauté d'agglomération demande une étude (25'000 €). Question qui finance (CNR ?). Interprétation : peu d'intérêt de l'agglomération. On a reçu le CR de la réunion du 26/9 dans lequel l'agglomération semble peu intéressée contrairement à la CNR.</p> <p>19/03/2026 : JC réunion le 1/03 avec ARCHE agglomération. Prévoir une réunion de COPIIL de redémarrage du projet (CNR fait une microcentrale en 2030). Réunion avec CNR, conseils départementaux. Liste des participants à définir.</p> <p>Au préalable, faire une réunion en interne FFCK pour définir qui porte le projet au niveau fédéral afin d'éviter la disparité des avis face aux autorités lors des réunions.</p> <p>Clarifier le niveau d'ambition du projet car il y a une volonté des élus de défendre l'aspect nature de ce secteur.</p>	<p>NOUVEAU</p> <p>JCB/PC</p>	suivi
<p>07 - Consultation - Dossier d'exécution de travaux - Entretien de la grande roselière de Printegarde Le Pouzin (Ardèche)</p> <p>Courrier de réponse envoyé à la DREAL le 7 mars.</p> <p>19/02/2026 : réunion du 22 janvier 2026 pour le plan de gestion de la roselière. Le COPIIL a été créé, le CRCK AURA y est représenté ».</p> <p>Nos remarques ont été prises en compte. Lors de la réunion Philippe a rappelé le cadre réglementaire et légal.</p>	<p>Rien de nouveau</p> <p>PC</p>	suivi

<p>Contacts intéressants avec le responsable de la DREAL et avec la personne en charge des voies vertes en Ardèche (projet Canoe box) 19/03/2026 : point non abordé durant la réunion</p>		
<p>38 : Seuil de Perrot , signalisation 19/03/2026 : CNR veut un AP pour valider la mise en place de la signalisation (cette signalisation est en place donc on ne voit pas l'intérêt de l'AP) Se coordonner avec SDJES 38 Bertrand Daille du 38 sur ce sujet.</p>	<p>NOUVEAU</p> <p>JC</p>	<p>suivi</p>
<p>38: Romanche</p> <p>Les essais de navigation ont eu lieu le 16 mai 2024 à Livet Gavet. Ils ont notamment permis de montrer la navigabilité du parcours, de rassurer les responsables EDF et Préfecture.</p> <p>Le CDCK a produit un document très complet qui explique les essais, le contexte, et tout l'environnement du CK (histoire, pratiques, sécu, légal...).</p> <p>Le contenu du rapport a été échangé avec EDF.</p> <p>17/12/2025 - Courrier au préfet a été envoyé le 1^{er} dec. Cela rentre complètement dans le sujet relation EDF / FFCK. (FFCK en copie)</p> <p>23/01/2026 : pas de réaction fédérale = ce qui provoque la colère de Pascal Krieg Rabieski ainsi que la notre. 😊 et justifie la motion</p>	<p>Rien de nouveau</p> <p>PKR / BJ</p>	<p>En attente</p>
<p>38 /73 - GUIERS, continuité navigation 19/02/2026 : Rencontre avec le directeur du SIAGA sur la difficulté d'intégrer la continuité de la navigation dans le contrat de rivière (dans le précédent et dans le nouveau contrat « Eau et Climat ») Nouvelle réunion prévue 17 mars avec les services du SIAGA pour refaire un point complet de la situation des obstacles à la navigation (personnes impliquées les deux CDCK 38/73, les deux référents sports nature, Agnès Daille, Bernard et Philippe) 19/03/2026 : Réunion du 17 mars avec Cdck et SDEJS 38 et 73 pour dresser un point de situation de la navigation sur la rivière et des obstacles existants – une journée d'évaluation terrain et des solutions est à organiser</p>	<p>Rien de nouveau</p> <p>PKR / BJ</p>	
<p>43 – Liste des ouvrages à aménager (Poutes, Barreyre, ...)</p> <p>23/10/2025 - Le président de la FFCK a rencontré le préfet 43 et EDF. A la suite de quoi, sur les trois recours, la FFCK s'est désistée sur deux recours. Le troisième recours sur l'AP de 2024 subsiste et couvre les points litigieux des deux autres recours. La clôture d'instruction est faite et le recours va passer au tribunal.</p> <p>20/11/2025 – la suppression du recours génère deux risques de recours au pénal en cas d'accident puisque les engagements du préfet ne sont pas écrits : accord frauduleux et recours contre la FFCK qui connaissait le risque et s'est malgré tout désistée.</p> <p>17/12/2025 – Yves a eu contact avec DDT – liste des ouvrages sera finalisée en mars.</p> <p>23/01/2023 Yves a une réunion en mars sur le terrain avec EDF pour vérifier la signalisation sur les deux derniers barrages de la Loire (barrages de Saint-Simon et Navant à La Voute-sur-Loire)</p>	<p>Rien de nouveau</p> <p>YL</p>	<p>suivi</p>
<p>43 – Rénovation du pont de Langeac</p>	<p>Rien de nouveau</p>	

<p>L'impact des travaux sur la navigation a été signalé par le commissaire enquêteur. Un protocole de circulation des bateaux doit être mis en place en janvier prochain. Les décisions du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre sont à surveiller. Devant les coûts le projet prend du retard.</p>	YL/NH	suivi
<p>43 Barrage de Brive Charensac Suite au mail de Pierre Mairesse 19/03/2026 : suite au mail de Pierre Mairesse Yves à pris contact avec lui. Cet ouvrage fait partie de l'expertise de Antoine Dubost. Les préconisations ont été prises en compte par le Bureau d'étude</p>	NOUVEAU	
<p>69 : Interdiction de navigation sur le Rhône à Lyon (Rhône) Vu l'incohérence des textes qui se chevauchent, vu le rejet implicite de notre recours gracieux, vu l'absence de contact à l'administration et auprès de CNR gestionnaire du site, vu les 4000 signataires de la pétition lancée par Jules Silvin, le Comité régional décide d'engager un recours contentieux conjoint avec la FFCK et le CDCK, sur la base d'un mémoire préparé par JED et grâce à une cagnotte de soutien lancée auprès des signataires de la pétition. Toutefois, cette démarche contentieuse est suspendue dans l'attente du résultat, dans un délai raisonnable, des discussions et négociations engagées par JC Boivin avec la Préfecture, VNF, EDF et CNR, afin de réviser les textes en cause. Sujet évoqué plus haut au point « Expertise relative au franchissement des ouvrages CNR ». Suivi par JCB de la solution technique portage Feysine, pour ensuite aller vers VNF et obtenir la levée de l'interdiction de navigation.. Décision : comme le temps passe, et avant que les dossiers trépassent, organiser une réunion avec NH, JCB, PC, PO, Jules Silvin (pétition) pour faire un point d'avancement de la démarche / sondage à faire pour convoquer la réunion dans les 333 semaines qui viennent. (Dernière quinzaine d'octobre) 19/03/2026 : Stratégie JC, OK commission</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Faire une réunion avec les communes concernés (Villeurbanne et Caluire) , CNR et le SDIS pour étudier le réembarquement en rd à l'aval de la Feysine. (expertise du Rhône) 2- Travailler sur la levée des interdictions de navigation avec VNF en s'appuyant sur les éléments de contournement de l'ouvrage (nouvelle cale pompier en rive gauche et le point de réembarquement CK en rive droite). 	<p>Rien de nouveau</p> <p>PC JCB</p> <p>NOUVEAU</p> <p>JCB</p>	<p>Début 2025</p> <p>suivi</p>
<p>73 : Liste des ouvrages à aménager et/ou à signaler La réunion du 3 octobre 2024 à la DDT de la Savoie permet la reprise du travail commencé en 2011 et interrompu en 2017, visant à publier la liste des ouvrages à signaler et/ou aménager, selon un plan de travail convenu entre le CDCK, la DSDEN et la DDT. 20/11/2025 BJ : CDCK73 travail en cours de la finalisation de la liste on doit faire un point prochainement – Première liste remise à DDT 17/12/2025 – une réunion a eu lieu avec Emmanuel Triomphe (DSDEN), BJ et Jules Silvin sur les dossiers 73 dont ce dossier pour relancer la DDT. 19/03/2026 : point non abordé durant la réunion</p>	<p>Rien de nouveau</p> <p>BJ JS CDCK</p>	<p>suivi</p>
<p>73 – Réglementation de la navigation en Tarentaise</p>	Rien de nouveau	

<p>La cellule de concertation du 19 février 2025. a pris en compte plusieurs demandes d'évolutions de la réglementation sous réserve :</p> <p>que FFCK et EDF élaborent des consignes nationales relatives à la sécurité en aval des barrages</p> <p>d'essais de navigation sur parcours Pomblières / Moutiers et La Bathie</p> <p>de repérage des points d'embarquement et débarquement en amont du pont de la Bonneville à mener par le SDJES</p> <p>20/11/2025 – Toujours rien de nouveau -</p> <p>17/12/2025 - rajouter ce sujet à la liste des points a discuter avec EDF : Il faut que FFCK et EDF élaborent des consignes nationales relatives à la sécurité de la navigation en aval des barrages</p> <p>20/11/25 : la réunion de la cellule de concertation devrait avoir lieu au début 2026 – Nécessité de contacter le sous préfet</p> <p>19/03/2026 : Le calendrier des évènements sportifs en Tarentaise et des lâchers d'eau associés, obtenus par Philippe après le L Brossat, est à rediffuser aux professionnels via TEV (Bernard)</p>	<p>BJ JS</p> <p>BJ JS</p>	
<p>73 : APTV Vanoise comité de bassin Haute Tarentaise</p> <p>BJ , chargé de mission, a représenté le CR à la réunion, le 18/11 du comité de bassin « Isère en Tarentaise » qui couvre l'amont d'Albertville. Le compte rendu et doc supports ont été diffusés.</p> <p>17/12/2025 : JCB / BJ : Partager la stratégie. Comment ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • tous les intervenants doivent partager toutes les informations • tous les besoins doivent être pris en compte en amont. • tous les aspects, doivent être pris en compte. • des temps de coordination entre tous doivent être planifiés <p>19/03/2026 : point non abordé durant la réunion</p>	<p>Rien de nouveau</p> <p>JCB / BJ</p>	<p>suivi</p>
<p>73 : Seuil de Yenne - Aménagement d'une passe à poissons en haut de la rivière</p> <p>Les échanges avec le maître d'ouvrage (SHR) et le bureau d'études (Tereo), ont permis de prendre en compte l'intérêt du parcours. Phase projet engagée par SHR en 2025. Réalisation des travaux aménagements prévue courant 2026-27.</p> <p>Toutefois, la viabilité du stade d'eau vive pour les compétitions doit être préservée et <u>les élus politiques locaux doivent être interpellés.</u></p> <p>Une nouvelle convention avec CNR, CCY et CLBCK (à la place du CDCK) sera soumise à la FFCK / CRCK avant signature. Elle nécessite également la révision du règlement d'utilisation et de l'arrêté inter préfectoral</p> <p>Décembre 2025 : l'effacement des seuils est remis sur la table</p> <p>19/03/2026 : point non abordé durant la réunion</p>	<p>Rien de nouveau</p> <p>JCB N Dethève</p>	<p>A suivre en 2026</p>
<p>73 : Microcentrale Doron de Bozel</p> <p>Un protocole est signé entre le porteur de projet (SAS VOLVER) et le CDCK/FFCK pour le fonctionnement du dispositif de franchissement qui s'intègre dans le cadre de la construction du nouvel ouvrage, et qui permettra l'autorisation des travaux.</p>	<p>Rien de nouveau</p>	

<p>19/02/2026 : Le rapport du commissaire enquêteur a été rendu public par la préfecture de Savoie le 9 octobre 2025. Et l'arrêté préfectoral DDT/SEEF/AMA n° 2025-1327 été mis en ligne le 17 décembre 2025.</p> <p>La demande du CDCK73 a été prise en compte dans l'article 27.1 et pourra servir de référence sur des futurs projet de microcentrales.</p> <p>À suivre en phase travaux par le CDCK en lien avec le permissionnaire 19/03/2026 : point non abordé durant la réunion</p>	<p>BJ / CDCK73</p>	<p>suivi</p>
<p>73 : EDF - Recours sur AP d'interdiction de navigation sur l'Isère à la Bathie Recours gracieux du CRCK en 2023. Dossier en cours d'instruction (Dir. Pref. Sécurité civile 73)</p> <p>23/10/2025 : pour le recours gracieux du 10 juillet 2023 nous n'avons pas eu de réponse et le délai de deux mois étant dépassé, cela vaut refus implicite. Toutefois des discussions sont en cours avec la préfecture, la porte n'est pas fermée. L'avancée de ce dossier dépend maintenant de l'accord global FFCK EDF sur la navigation à l'aval des barrages.</p> <p>19/03/2026 : point non abordé durant la réunion</p>	<p>Rien de nouveau</p> <p>BJ</p>	<p>suivi</p>
<p>74 : SHEMA EDF - Microcentrale de Thiez sur l'Arve Un aménagement pour le portage est en place avec sa signalisation. Prévus pour finir fin 2026</p> <p>19/03/2026 : les travaux avancent, rdv sur site avec le chef de projet mardi 24 mars pour faire le point sur les aménagements de portage</p>	<p>NOUVEAU</p> <p>PO</p>	<p>suivi</p>
<p>74 : EDF - Eclusées sur les Dranses Les professionnels sont en discussion à propos des horaires d'éclusées.</p> <p>17/12/2025 – Etude au point mort – Pour mémoire la concession de la centrale de Bioge prend fin début 2027.</p>	<p>Rien de nouveau</p> <p>PO</p>	<p>suivi</p>
<p>74 : EDF - Arve Barrage d'Arthaz Travaux et nouvelle concession :</p> <p>En décembre 2024, la DDT74 a sollicité l'avis du CDCK74 sur la demande d'EDF d'augmentation de puissance et de prolongation de concession de 50 ans. Le CDCK 74 a remis son avis en janvier 2025 en demandant la mise en place d'une solution de portage pérenne.</p> <p>EDF : « <i>Le chantier d'Arthaz se fera entre 2026 et 2028...</i> »</p> <p>19/02/2026 : L'arrêté a été mis en ligne sur le site de la préfecture 74 le 17 décembre 2025 (DDT-2025-1522)</p> <p>Le 17 fev. Patrick a envoyé un courrier RA de recours gracieux à Mme la préfète de Haute Savoie pour garder ouverte la possibilité de recours. (copie à EDF petite hydro)</p> <p>19/02/2026 En attente réaction préfète 74 et d'EDF. Nous avons maintenant deux mois pour prendre une décision d'aller plus loin ou non sur ce dossier.</p> <p>19/03/2026 :Prochaine échéance 17 avril . Si pas de réaction de la préfecture cela équivalra au rejet de notre recours gracieux.</p>	<p>AP paru</p> <p>Echéance PO</p>	<p>attente</p>
<p>74 – Giffre des Fonts : Microcentrale combe de Giers Projet au stade de la consultation. DUP pas encore lancée.</p> <p>Le torrent de Giers se jette dans le Giffre des Fonts (classe IV). Le rejet de la microcentrale sera situé au confluent des deux cours d'eau. Vigilance sur la configuration du rejet pour ne pas créer de risque pour la navigation.</p> <p>19/03/2026 Enquête publique non lancée</p>	<p>Rien de nouveau</p>	

	PO	Suivi
<p>74 – Fier amont : seuil de pêcheurs portage Réfection du seuil prévue, maître d'ouvrage Dept 74. Parcours peu pratiqué. Il existe une passe à kayak qui n'est pas utilisée car trop dangereuse. La pratique actuelle est un portage type sanglier. Le département en charge de l'ouvrage s'est engagé à améliorer le portage ce qui convient à ceux qui naviguent sur ce parcours. 20/11/2025 Travaux probables en 2026 – apparaît dans la liste des interventions prévues dans le futur contrat de rivière</p>	Rien de nouveau	Suivi
<p>74 – ARVE : réfection des digues de Magland Travaux prévus à partir de 2026 sur les berges de l'Arve sur un parcours souvent pratiqué. L'AP a été publié. Le CRCKAURA sera informé lors du début des travaux.</p>	Rien de nouveau PO	suivi
<p>74 – ARVE : Passerelle aval seuil Contamine-Sur-Arve 19/02/2026 :DUP en cours . Me CDCK74 a laissé un avis favorable avec demande d'être informé de l'avancement des travaux car probable interdiction de naviguer pendant la pose de la passerelle sur ce parcours très fréquenté. 19/03/2026 En attente rapport commissaire enquêteur</p>	Rien de nouveau PO	Suivi